



**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE au DU Pédagogie du Chant  
P J à envoyer par correspondance - 2022**

- 1 - Fiche d'inscription administrative dûment complétée et signée
- 2 - Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 3 - Copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- 4 - L'attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
- 5 - L'attestation de responsabilité civile valable pour l'année universitaire ou portant la mention par tacite reconduction
- 6 - Titre ou diplôme requis pour l'entrée en DU Pédagogie du Chant
- 7 - Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2022 à télécharger sur l'application eCandidat
- 8 - Si concerné.e, :
  - Notification de décision autorisant l'inscription après la césure de 2021 2022
  - Notification de décision autorisant la césure en 2022 2023
  - Justificatif d'inscription 2022 2023 autre établissement de l'Université Fédérale de Toulouse
- 9 - Si carte MUT déjà délivrée antérieurement, joindre la photocopie

Le dossier complété et signé avec les PJ doit être envoyé à l'INSPE - Service de la scolarité site de  
Toulouse Syt-Agne - 56, avenue de l'URSS - BP 64006 - 31078 - TOULOUSE CEDEX 4  
**Au plus tard le 20 octobre 2022**

Le dossier *complété en ligne est contrôlé administrativement à la rentrée. A l'issue de ce contrôle :*

- Les droits d'inscription seront calculés et le montant vous sera communiqué ainsi que la modalité (CB sur place ou envoi d'une chèque bancaire ou postal)
- Si première inscription, la carte MUT vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT toujours valide, la vignette 2022 2023 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT perdue, suivre la procédure sur le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription : [inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr).

**TRES IMPORTANT** : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>